



ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Demande d'adhésion Carte Maritime Saison 2019/2020

2 situations possibles :

- Vous effectuez un renouvellement de carte maritime → 73€
- Vous effectuez votre première demande de carte maritime → 73€ (sauf pour les premières années de permis → 43€)

Si vous effectuez un renouvellement de carte maritime :

Merci de nous joindre :

- Votre **carte maritime**
- Votre **formulaire d'adhésion** ci jointe dûment remplie
- La **déclaration sur l'honneur** ci jointe dûment remplie
- La **feuille de prélèvements limicoles** ci jointe dûment remplie pour la saison dernière 2018/2019
- **4 enveloppes (format moyen 162-229) libellées** à votre adresse et **affranchies** d'un timbre supérieur à 20 grammes
- **1 chèque bancaire de 73 €** à l'ordre de l'ACMC (seuls les paiements par chèques et espèces seront acceptés, toutefois nous vous demandons d'éviter le paiement en espèces)

Si vous effectuez votre première demande de carte maritime

Merci de nous joindre :

- Votre **formulaire d'adhésion** ci jointe dûment remplie
- La **déclaration sur l'honneur** ci jointe dûment remplie
- **1 extrait de casier judiciaire n° 3 de moins de trois mois** (demande possible et gratuite sur le site internet www.cjn.justice.gouv.fr)
- Une **photocopie de votre permis de chasse** ou la photocopie du document attestant la réussite à l'examen du permis de chasse de votre fédération
- **4 enveloppes (format moyen 162-229) libellées** à votre adresse et **affranchies** d'un timbre supérieur à 20 grammes
- **1 photo d'identité récente**

Attention 2 tarifs sont proposés selon votre situation :

Pour les jeunes permis (**1^{ère} année de permis de chasse uniquement**) → 43€

Pour les autres tarifs normaux → 73 €

ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Rappels :

Ce renseignement qui figure dans le cahier des charges de location par l'état est **OBLIGATOIRE**. Il doit être joint à votre demande d'adhésion sans quoi la carte maritime ne vous sera pas délivrée. (Hormis les nouveaux adhérents qui n'ont pas chassé en 2018/2019)

Cette fiche ne concerne pas les prélèvements effectués dans les installations de huttes et de hutteaux couverts.

Si depuis la fermeture vous avez déjà rendu cette feuille à vos administrateurs, merci de la remplir à nouveau. Nous nous chargerons de retirer les doublons.

Si vous n'avez effectué aucun prélèvement sur la saison passée, veuillez simplement remplir nom prénom et numéro d'adhérent et indiqué 0 ou barrer la case à côté des espèces.

Saison 2018/2019		
Nom :	Espèces	Nombre total d'oiseaux prélevés sur la saison
	Barge rousse	
Prénom :	Bécasseau maubèche	
	Bécassine des marais	
N° adhérent :	Bécassine sourde	
	Courlis corlieu	
	Chevalier Arlequin	
	Chevalier combattant	
	Chevalier gambette	
	Chevalier aboyeur	
	Courlis cendré	
	Huitrier pie	
	Pluvier doré	
	Pluvier argenté	
	Vanneau huppé	



ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Demande d'adhésion à remplir

Nom :	Prénom :
Adresse N° et rue :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone (obligatoire) :	
Adresse mail :	
Etiez-vous adhérent en 2018/2019 ? Entourer la mention qui vous concerne :	OUI NON
N° de la carte maritime :	N° du permis de chasser :

Obligation de l'adhérent :

Par ma demande de renouvellement, ou de première adhésion pour l'obtention de la carte maritime à l'Association de Chasse Maritime du Calaisis lot n°1 et par ma signature, je m'engage à respecter le règlement intérieur de la dite association. Je m'engage à faire valider mon permis de chasse et à prendre une assurance chasse pour la saison 2019/2020.

Je certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus et conformément à l'article 27 de la loi 78-18 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je donne mon accord pour que ces données soient intégrées aux fichiers des adhérents de l'ACMC.

Je suis informé qu'il m'est possible d'avoir accès à ces informations et de les faire rectifier si nécessaire.

Fait à :

le :

Signature (avec mention lu et approuvé) :



ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Rappels :

- Afin d'éviter toute confusion, merci de n'envoyer qu'un seul dossier par enveloppe
- Une demande incomplète ne sera pas prise en compte
- Une fausse déclaration entraîne la nullité de la carte maritime
- Les concessionnaires inscrits sur une hutte ou un hutteau mobile doivent impérativement valider leur carte maritime avant le 1^{er} juillet 2019 sous peine de radiation de la concession

Ce dossier doit être envoyé par courrier libellé à :

Mme Brigitte Pouille

446 avenue des jonquilles

62370 GUEMPS

Pour tous renseignements, vous pouvez le joindre par téléphone au 06 03 03 06 78

Du lundi au vendredi de 10h à 19h et le samedi de 10h à 13h

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)..... demeurant au.....

....., atteste sur l'honneur ne pas avoir subi de condamnation en relation avec la chasse depuis ces cinq dernières années.

Pour faire valoir ce que de droit.

Date et signature :